

SPECIMEN

🌀 *Bribes* 🌀

# Règlement sanitaire

**D**ans plusieurs communes, les cahiers de délibérations de l'année 1904 font état de l'adoption d'un règlement sanitaire. Ce règlement est prescrit par le sous-préfet, en vertu de la loi du 15 février 1902, sous forme de modèle à approuver.

Voici le règlement tel que l'a approuvé et adopté la commune d'Ozenx dans sa séance de novembre 1904.

## Habitations

**Art. 1<sup>er</sup>** - Dans les constructions neuves, les parois construites de pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation hourdie à la chaux hydraulique jusqu'à 30 centimètres au-dessus du sol.

**Art. 2** - La couverture et la sous-couverture à paille des maisons, granges, écuries et étables sont interdites.

**Art. 3** - Le sol du rez-de-chaussée, s'il n'est pas établi sur caves devra être surélevé de 30 centimètres au moins au-dessus du niveau extérieur ; quand il repose immédiatement sur terre pleine, le dallage, le carrelage ou le parquet, devra être placé sur une couche de béton imperméable. Le sol en terre battue est interdit.

## Chambres à coucher

**Art. 4** - Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2 m 60 sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres ne mesureront pas moins de 1 mètre et demi superficiel.

**Art 5** - Les cheminées foyers et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage à l'intérieur de l'habitation, ni fumée ni gaz toxique et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 centimètres au moins au-dessus du faite de la maison.

**Art. 6** - L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols.

## Cuisines

**Art. 7** - La cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière.

Tout foyer de cuisine doit être placé sous une hotte munie d'un tuyau de fumée montant de 40 centimètres au moins au-dessus de la partie la plus élevée de la construction. La cuisine sera munie d'un évier.

## Eaux d'alimentation

**Art. 8** - Les sources seront captées soigneusement et couvertes.

**Art. 9** - Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierre ou de brique sera hourdie au mortier de chaux hydraulique ou de ciment. Elle devra surmonter le sol de 50 centimètres au moins et être couverte d'une margelle en pierre dure.

Les puits seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par l'établissement d'une aire en maçonnerie bitumée, large d'environ 2 mètres, hermétiquement rejointe aux parois des puits et légèrement inclinée du centre vers la périphérie. Ils seront placés à une distance convenable des fosses à fumier et à purin, des mares et des fosses d'aisances. L'eau sera puisée à l'aide d'une pompe ou avec un seau qui restera constamment fixé à la chaîne. Ils seront nettoyés ou comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire. Ils ne pourront être à moins de 100 mètres des cimetières.

**Art. 10** - Les citernes, destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aéragage ; on ne devra pratiquer aucune culture sur la voûte. Le niveau d'eau sera maintenu à une hauteur raisonnable par un trop-plein. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées par un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, graviers, etc.

**Art. 11** - Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.

## Ecuries et étables

**Art.12** - Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante. Les murs des écuries et étables sont blanchis à la chaux. La hauteur sous plafond des écuries destinées aux espèces chevalines ou bovines sera au moins de 2 m 60. Elles seront très aérées.

## Celliers, pressoirs et cuvages

**Art.13** - Les celliers, pressoirs et cuvages seront bien éclairés et aérés.

### **Fosses à fumier et à purin**

**Art. 14** - Les fumiers seront déposés sur un sol imperméable entouré d'un rebord également imperméable.

Les fosses à purin posséderont des parois et un fond étanches et cimentés.

Les fosses à fumier et à purin seront placées à une distance convenable des habitations.

Les fosses à purin dont l'insalubrité serait constatée par la commission sanitaire seront supprimées.

### **Mares**

**Art.15** - La création des mares ne peut se faire sans une autorisation spéciale. Les mares et fosses à eau stagnante seront éloignées des habitations ; ils seront curés une fois par an ou comblés s'ils sont nuisibles à la santé publique. Il est défendu d'étaler les vases provenant de ce curage auprès des habitations.

### **Routoirs**

**Art. 16** - Les routoirs agricoles ne seront jamais établis dans les abreuvoirs ou lavoirs. Ceux qui seraient une cause d'insalubrité seront supprimés.

### **Vidanges et gadoue etc.**

**Art. 17** - Les dépôts de vidanges, gadoues, immondices, pailles, balles, feuilles sèches en putréfaction, marcs de raisin sont interdits s'ils sont de nature à compromettre la santé publique. Il est également interdit de déverser les vidanges dans les cours d'eau.

### **Cabinets et fosses d'aisances**

**Art.18** - Les cabinets et fosses d'aisances seront établis à une distance convenable des sources, puits et citernes.

### **Animaux morts**

**Art.19** - Il est interdit de jeter les animaux morts dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et bétouilles ou de les enterrer au voisinage des habitations, des puits ou des abreuvoirs.

### **Maladies transmissibles-déclarations**

**Art. 20** - Indépendamment de la déclaration imposée aux médecins par l'article 5 de la loi du 15 février 1902 pour les maladies transmissibles ou épidémies, les hôteliers et logeurs sont tenus de signaler immédiatement à la mairie tout cas de maladie qui se produirait dans leur établissement, ainsi que le nom du médecin qui aurait été appelé pour le soigner.

### **Isolement**

**Art. 21** - Tout malade atteint d'une affection transmissible sera isolé autant que possible, de telle sorte qu'il ne puisse la propager par lui-même ou par les personnes appelées à le soigner. Jusqu'à la disparition complète de tout danger de contagion, On ne laissera approcher du malade que les personnes qui le soignent. Celles-ci prendront toutes les précautions pour empêcher la propagation du mal.

### **Désinfection**

**Art. 22** - Il est interdit de verser aucune déjection (crachats, matières fécales, matières vomies, etc.) provenant d'un malade atteint de maladie transmissible, sur le sol des voies publiques ou privées, des cours, des jardins et dans les cours d'eau, sur les fumiers et dans les cours d'eau. Ces déjections, recueillies dans des vases spéciaux, seront enterrées profondément, mais seulement après avoir été désinfectés à la chaux vive.

**Art.23** - Pendant toute la durée d'une maladie transmissible les objets à l'usage personnel du malade et des personnes qui l'assistent, de même que tous les objets contaminés ou souillés, seront désinfectés.

Les linges et effets usage contaminés ou souillés seront désinfectés avant d'être lavés et blanchis. L'immersion pendant un quart d'heure des linges dans l'eau en ébullition constitue un bon procédé de désinfection.

**Art. 24** - Les locaux occupés par le malade seront désinfectés après sa guérison ou son décès.

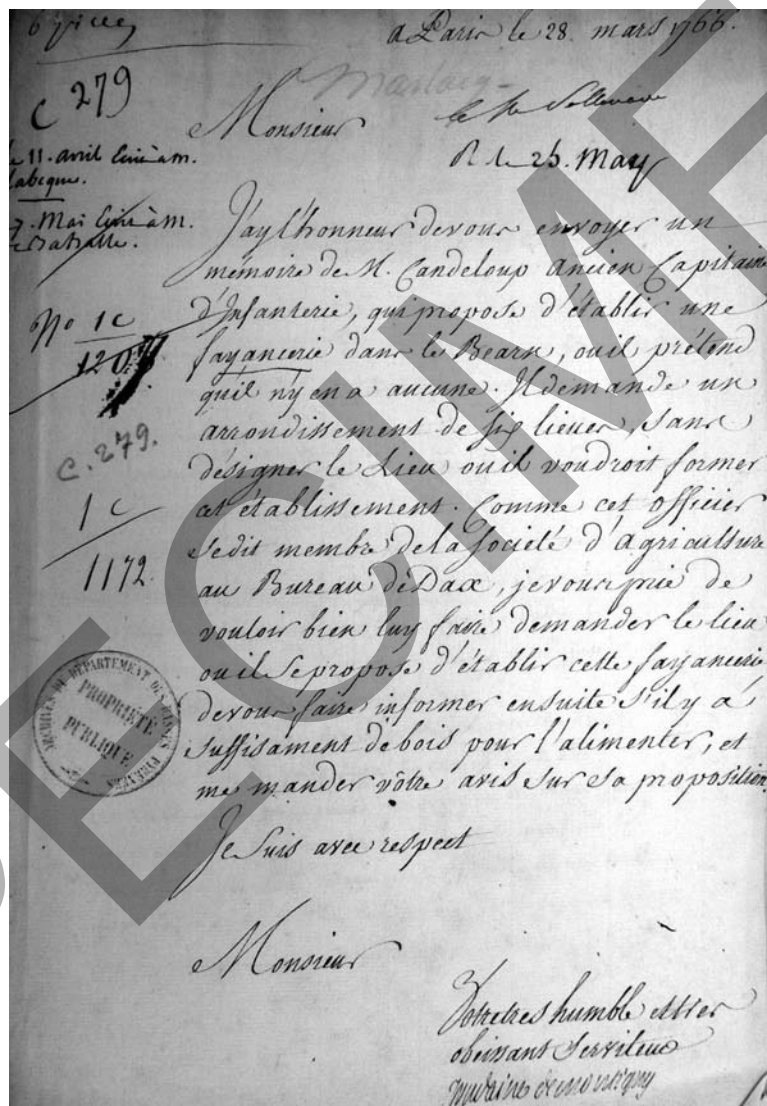
**Art. 25** - Lorsque le malade sera guéri il ne sortira qu'après avoir pris les précautions convenables de propreté et de désinfection. Les enfants ne pourront être réadmis à l'école qu'après un avis favorable du médecin traitant ou du médecin inspecteur de l'école.

Ainsi fait et délibéré à Ozenx, les jour et mois que dessus...

# La faïencerie de Maslacq

**A**u XVIII<sup>ème</sup> siècle de nombreuses faïenceries existaient dans notre région, une des plus connues était celle de Samadet. Ces faïenceries dont l'ouverture était accordée par privilège royal possédaient une exclusivité de production et leur durée de fonctionnement était limitée dans le temps.

La faïencerie de Maslacq vit le jour le 7 avril 1767, suite à une requête présentée au Roy par Jacques Candeloup, Ecuier, Seigneur de Bazin. La direction sera confiée à Arnaud Duplom, tourneur en faïence venu de Samadet en 1767. Le 17 mai 1768, il épousera à Maslacq Marthe Bourdiu. Cette manufacture sera affermée à Dame Jeanne de Laussat fille du Sieur Pierre de Laussat Seigneur de Tetignax qui avait acheté le domaine de Pinsun-Tetignax en 1732.



En mai 1771, François Darvillé, peintre en faïence arrive d'Oeyreluy, après être passé à Xaintes. Il décédera à Maslacq en avril 1773 âgé de 59 ans. Il était père de quatre enfants.

Également venu de Samadet Jean Dupré fut peintre faïencier à Maslacq où il décédera en 1806.

Marcellou lui aussi formé à Samadet sera faïencier à Maslacq

Pierre Louis succéda à François Darvillé. Originaire de Lunéville il épousa à Maslacq Jeanne Cazaux jeune domestique originaire des Landes.

La gestion de la faïencerie par Arnaud Duplom fut catastrophique.

En août 1775, il fut condamné à payer 750 livres pour du bois livré en 1773.

Toujours en 1775 Pierre Nougé de Maslacq lui fait opposition sur des pièces en vente à Bayonne chez Sallabery, Lartigue et Combes.

En septembre 1776 le Parlement de Navarre de Pau le condamne à payer 3563 livres à la propriétaire de la faïencerie Dame Jeanne de Laussat.

Ruiné, il reprendra du service à Samadet où il décédera en 1785 à l'âge de 50 ans, suivi de son épouse en 1787.

Pierre Perraix tourneur en faïence à Maslacq aida la famille à régler les problèmes de dette et de succession de la faïencerie qui cessa toute activité vers 1800.

La faïencerie se trouvait dans les dépendances de la maison Laussat (rachetée en 1909 par la famille Forsans).

Lors de travaux dans les années 1970, les vestiges de fours et de débris de faïence et des « biscuits » furent mis à jour.

De nombreuses pièces existent encore de nos jours, certaines au nom d'anciennes familles maslacquaises (Vignasse, Cazenave, Cazetien...) ainsi que des « biscuits » (pièces issues de la première cuisson) et des « gazettes » (étui en terre réfractaire, perforée à chaque étage de trois orifices dans lesquels on faisait pénétrer trois prismes également en terre réfractaire qui servaient de support aux assiettes laissant sur ces dernières trois points dépourvus d'émail).



● La maison de Laussat à Maslacq.



● Biscuits de la Faïencerie de Maslacq.

Le travail de la faïence au XVIII<sup>ème</sup> siècle dans notre région se différencie suivant la nature de la pâte, de l'émaillage et de la cuisson.

La faïence à « petit feu » réalisée à Maslacq était une céramique tendre issue de l'argile que l'on trouvait abondamment à Maslacq et à Castetner (où il existait également de nombreuses tuileries).

L'argile extraite du sol était lavée, pétrie (des ouvriers, jambes nues marchaient pendant des heures dans les fosses remplies d'argile) puis séchée avant d'être mélangée à du sable (certainement extrait du gave) ainsi qu'à un fin broyat de biscuits cassé et de ratés de cuisson (chamottage).

Ce mélange était ensuite laissé dans des fosses à pourrissement parfois pendant plusieurs années où on le délayait dans l'eau, le battait et le laissait ressuier par évaporation.

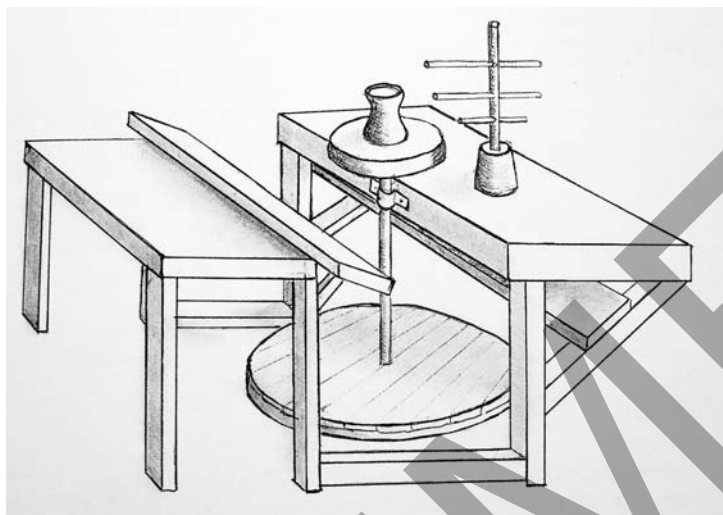
Un dernier ressuage consistait à projeter violemment cette pâte sur des murs de plâtre qui absorbait l'humidité. Pressée puis malaxée cette pâte était ensuite ébauchée, soit au tour, soit au moule. On obtenait un « cru » qui ensuite subissait le tournassage, le réparation et le garnissage.

Une première cuisson à 900° dans un four à la Nivernaise transformait les crus en biscuits.

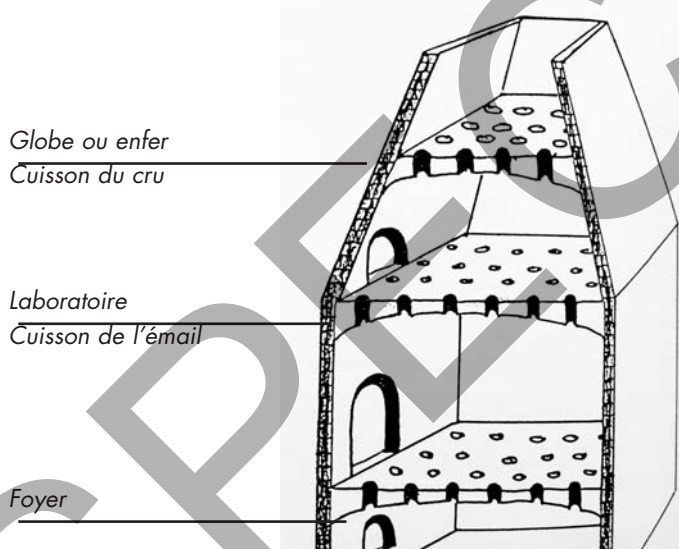
Ensuite c'était la phase d'émaillage dont la préparation reste le domaine secret des faïenciers. L'émail stannifère était composé de plomb, de minium, d'étain, de quartz, de sable, de carbonate de potasse, d'acide borique... dont les proportions variaient suivant les manufactures. Des colorants tel que le jaune d'antimoine, l'oxyde de fer, ou le bleu de cobalt permettaient d'obtenir des fonds colorés.

Une deuxième cuisson sur cet émaillage permettait ensuite au peintre faïencier d'affiner son décor et apporter de nouvelles couleurs.

La pièce pouvait ensuite être soumise à une troisième cuisson.



● Un tour du 18<sup>ème</sup> siècle d'après l'Encyclopédie de Diderot.



● Four à la Nivernaise.



● Gazette et pernettes.

Le combustible utilisé pour les fours était essentiellement du bois de taillis dont le conditionnement rigoureux était réalisé en fonction de son pouvoir calorifique

L'identification des différentes faïences fabriquées dans notre région n'est pas aisée, les maîtres faïenciers, se copiant tant sur la technique du moulage que celui de la décoration. Même l'argile d'un lieu pouvait être utilisée dans d'autres manufactures.

Les principales faïenceries se trouvaient à Mouguerre, Bayonne Saint Esprit, Ciboure, Tarnos, Oeyreluy, Saint Vincent de Xaintes, Hagetmau, Samadet, Bizanos...

Orthez ??<sup>e</sup> may 1766

c. 279.  
1/c  
1172.

PROPRIÉTÉ  
M. DE CANCELLOUP

En conséquence de la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, touchant le projet de M. de Candeloup, d'établir une fayencerie dans la paroisse de Maslacq; j'ay pris, chez l'honnête gens et solides des éclaircissements, non seulement avant de partir de Pau, mais encore depuis mon retour à Orthez, pour sçavoir, s'il y a suffisamment de bois pour alimenter cette fayencerie; il en résulte Monsieur, qu'il y en a abondamment sur les lieux, pour un pareil objet, qui n'en consomme pas beaucoup, et pour lequel on n'emploie point de gros bois, mais seulement du branchage; quoiqu'il en soit, on en trouveroit toujours, dans les paroisses voisines, qui sont très à portée; et j'ay compris que M. de Candeloup a pris ses arrangements, de façon qu'il n'en manquera pas.

Il n'est pas douteux, Monsieur, qu'un pareil établissement ne soit très avantageux pour la province, et il y a tout lieu de croire, d'après les essais, et les épreuves qu'on m'a dit avoir été faites, de la terre, qu'on réussira; ainsi Monsieur je suis persuadé que vous concurrez volontiers à faire goûter et accepter la proposition de M. de Candeloup.

J'ay l'honneur d'être avec un attachement respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur  
Blatralle



● Plat maslacquais.



● Faience maslacquaise de grand feu datant des années 1770.



● Assiettes qui pourraient être de Maslacq.



**Remerciements aux Maslacquais qui possèdent des faiences et à Yves Darsaut pour ses recherches**

**Bibliographie :**

- AD 64 : fonds Batcave. Bulletins de la Société des Sciences des Lettres et des Arts de Pau.
- Mairie de Maslacq : archives communales.
- Ouvrage « Faiencerie du Bassin de l'Adour » par J. Jacques et Thérèse Borredon.
- Notes d'Henri Galos

# Fabrication des tuiles

La fabrication des tuiles commence par l'extraction de la terre. L'argile ne manque pas dans la région, aussi y a-t-il eu beaucoup de tuileries.

Mais toutes les argiles n'ont pas les mêmes qualités et selon les carrières, les tuiles n'ont pas les mêmes qualités ni les mêmes couleurs. On peut remarquer que les couleurs des vieux toits varient d'un village à l'autre. Cela tient à la qualité d'argile employée par la tuilerie de l'endroit. Il n'en est plus de même aujourd'hui, quand les tuiles ne sont plus fabriquées sur place.

La tuilerie de Biron exploitait l'argile dans les carrières les plus proches à Biron et Castetner. Mais devait y ajouter de l'argile provenant de la région d'Orthez pour obtenir des tuiles plus colorées.

La seconde phase de fabrication est le mélange des terres puis le tamisage pour la débarrasser des impuretés, graviers et autres débris. Ce travail nécessite une certaine quantité d'eau. C'est la raison pour laquelle un réservoir d'eau avait été installé à la fabrique de Biron.



● Broyeur.



● Moulage.

La pâte bien malaxée dans les broyeurs est prête à être moulée. Elle est alors poussée vers une filière d'où sortent des pâtons qui sont aussitôt moulés selon la forme désirée. Tout ce travail qui est maintenant facilité par des machines des plus perfectionnées, était en 1610, pour les premiers « teulers » de Biron, un travail long et pénible. La tuilerie de Biron a vu depuis sa création bien des perfectionnements apportés aux procédés de fabrication. Elle est pourtant restée, malgré les machines installées, dans des dimensions artisanales.

Le troisième temps de la fabrication des tuiles, et le plus long, est le séchage. Les tuiles sont mises à sécher sur des claies sous des hangars. Le séchage dure plusieurs jours et c'est la raison pour laquelle une tuilerie possède toujours, de nombreux hangars.

L'installation des pièces à cuire dans le four est un travail long qui demande une grande expérience.

Une fois la chambre du four garnie, on ferme les issues. Les briquettes que l'on aperçoit sur le sommet du mur servent à cet usage et aussi au calage des pièces éviter la déformation.

La cuisson vient achever la fabrication. Cette phase dure également trois jours, il ne faut amener le four à température, ni le faire refroidir trop brutalement. Maîtriser la cuisson est tout un art. La couleur des tuiles être différente selon la température du four.

Aujourd'hui, les tuiles sont cuites dans des fours modernes, faciles à contrôler, qu'ils soient à gaz ou à bois. Les tuiliers se fiaient à l'aspect de la fumée pour savoir si le four avait atteint la bonne température. Les premiers tuiliers bâtissaient leur four autour des tuiles crues.

Une fois refroidies les tuiles sont sorties du four et parfois mise à tremper.



● Installation des pièces à cuire dans le four.



● Le foyer du four de la tuilerie de Biron qui était alimenté au bois.



● Des échafaudages ou des échelles permettent les accès aux différents niveaux de la chambre du four.

# La bugade à Laà-Mondrans... et ailleurs

L'eau de la citerne était aussi utilisée pour la lessive, la « bugade ». Faire la lessive est aujourd'hui un geste facile, mais jusqu'au milieu du siècle dernier, c'était un travail épuisant, réservé aux femmes « les lavandières ».

Selon la saison, la quantité de linge à laver était plus ou moins grande. L'hiver le changement des draps de lit n'était pas fréquent et souvent fait en deux temps : le drap de dessus remplaçait le drap de dessous, ainsi un seul drap allait à la lessive.

La lessive se faisait en plusieurs étapes. D'abord le trempage dans un baquet d'eau tiède, puis le savonnage et le brossage sur le « labadé ». Le labadé (ou lavoir) était une large planche que l'on plongeait dans le baquet et qui reposait au sol sur deux pieds. Sur un bord, une planchette servait à poser le savon.

Ensuite, dans la lessiveuse en tôle galvanisée, tapissée de grands torchons débordant à l'extérieur, on disposait les draps, puis le petit linge. On terminait en repliant les torchons sur le tout, après avoir déposé quelques copeaux de savon, versé une certaine quantité d'eau et fermé hermétiquement la lessiveuse. Celle-ci était placée sur un trépied sous lequel un bon feu devait être entretenu. L'ébullition devait durer environ 1 heure et demie.

Encore chaud, le linge était sorti à l'aide d'un bâton et déposé dans une corbeille en osier en attente de rinçage. L'eau « ambrée » restée dans la lessiveuse servait au lavage des vêtements de travail des hommes. Lors des grandes lessives, les opérations de trempage, savonnage, ébullition étaient renouvelées plusieurs fois.

Les corbeilles étaient chargées sur une brouette ou une charrette, avec le battoir et le labadé, pour être acheminé vers le lavoir public ou la rivière.

Le lavoir public comportait quatre places. La meilleure étant celle près de la source où l'eau s'éclaircissait plus rapidement. Lorsque les lavandières se retrouvaient à plusieurs, les bavardages allaient bon train ....

A la rivière, la position n'était guère aisée, mais l'eau était toujours très claire. Chaque pièce était plongée et bien remuée dans l'eau. A l'aide du battoir, on tapait le linge sur le « labadé » pour extraire le maximum d'eau. Il fallait éviter de toucher le fond de la rivière et de ne pas laisser le courant emporter le linge.

Bien fatiguées, les lavandières reprenaient le chemin du retour.

Pour sécher, le linge était étendu sur des cordes, et quelque fois, sur les haies. Aussitôt sec il était ramassé et remis en

ordre dans les corbeilles. Les draps étaient pliés sur place. De tout ce linge, s'exhalait une bonne odeur « de linge propre ».

## La fabrication du savon

Pendant une longue période le savon fut contingenté. Comment le remplacer ? On a essayé la cendre de bois mise dans le fond de la lessiveuse, mais les résultats n'étaient guère probants. C'est ainsi que chacun s'était mis à la fabrication du savon et selon différentes recettes.

Il suffisait d'avoir : 5 litres d'eau, 2 kilos de suif, 500 g de soude caustique, 500 g de résine.

Pour commencer on ajoutait la soude caustique à l'eau tiède (surtout pas l'inverse !) puis le suif et la résine. Le tout devait être brassé doucement pendant au moins une heure. Ce mélange corrosif était versé dans des moules en bois.

Les moules étaient mis à sécher sur le rebord du manteau à l'intérieur de la cheminée. Il fallait au moins un mois de séchage avant d'en faire usage.

L'odeur n'était pas parfaite mais nous pouvions faire la lessive.

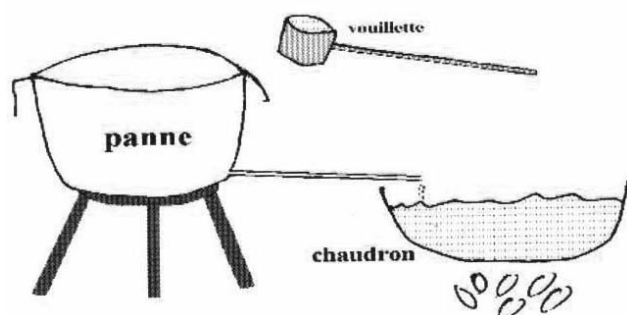
M. B.

## Le coulage de la lessive

Avant la lessiveuse (1800), le linge est lavé par « coulage ». Il est mis dans un cuvier (pâgne) percé au bas latéralement puis recouvert d'un gros drap et de cendres de bois neuf non flotté. L'eau, chauffée dans un chaudron, versée sur la panne à vouillette, dissout le sel contenu dans les cendres, qui passe à travers le drap, imprègne le linge sale, tombe au fond et sort par le bouchon de paille mis au trou latéral du cuvier, et retombe dans le chaudron. On recommence 2 à 9 fois afin d'extraire tout le sel des cendres soit. On enlève le drap et les cendres, on retire le linge et on le bat dans l'eau en le frottant avec du savon. Quand il est blanc, on le lave à l'eau claire puis on l'étend. Quand il est sec, on le détire et on le plie, puis on le serre (range) dans des armoires. La lessive dure une semaine et n'est faite que 2 fois l'an d'où le nombre de draps, serviettes, chemises. (1-9 et Delaunay Quynh - Histoire de la machine à laver, PUR - Rennes - 1994). Cette méthode était encore pratiquée au début du 20<sup>ème</sup> siècle.



● Les lavandières.



# Témoignage

---

Propos recueillis auprès d'une personne née en 1918

« ... l'eau, oh oui ! Même à la campagne on « l'épargnait ». Elle servait plusieurs fois. D'abord pour laver les légumes puis pour la vaisselle. La vaisselle ne se faisait qu'une fois par jour, le soir, avec de l'eau très, très chaude car on ne mettait aucun produit pour dégraisser.

Ensuite, dans cette eau, encore un peu chaude, les hommes, après la traite, avant de se mettre au lit, s'y lavaient les pieds ! ça évitait les crevasses !!

Cette eau, on ne la jetait pas, on la versait dans le chaudron réservé aux cochons, avec les épluchures de légumes et un peu de « rèze » ( la rèze est l'enveloppe du grain de blé, ou d'autres céréales) c'était leur repas le lendemain matin.

... Même pour la toilette, on faisait attention à l'eau bien sûr, on se lavait tous les jours, un coin de la serviette de toilette servait de gant et un peu d'eau rafraîchissait le visage. Une fois par semaine, souvent le dimanche matin, c'était la grande toilette. Cela se faisait dans la « souillarda », une petite pièce contiguë à la cuisine où se trouvait l'évier en pierre avec de chaque côté une cruche en terre vernissée et un écoulement direct vers l'extérieur. Il y faisait assez sombre et pas très chaud. Pour ne pas avoir froid on se frottait vigoureusement. Ce jour-là aussi, on changeait « de petit linge ».

Je me souviens, parmi mes cadeaux de mariage, j'avais reçu un ensemble de toilette : une cuvette et un pot à eau en faïence crème et rouge. J'étais très heureuse, désormais je pouvais faire ma toilette dans ma chambre. Aujourd'hui, ce sont des objets que l'on recherche dans les brocantes, pas pour leur utilité, mais pour la décoration...

L'eau qui avait servi à cette franche toilette hebdomadaire, était vidée dans un baquet en bois pour y faire tremper les vêtements de travail - ou quelquefois aussi, on la gardait pour laver le sol de la cuisine. Sans le savoir, nous étions des « écolos » !

Après l'installation de l'eau courante dans les maisons tout a changé. Et quel soulagement surtout pour les femmes. Maintenant, pour notre bien-être, très souvent, hélas, nous gaspillons cette eau !... si indispensable ! ... »

M. B.



# Mourenx fête ses 50 ans

---

Pendant que des spécialistes travaillaient à la mise au point des techniques permettant de traiter le gaz de Lacq, d'autres réfléchissaient sur le problème du logement des travailleurs et de leurs familles que l'on allait recruter.

Où construire ces logements ? Ce sera à Mourenx.

« C'est là qu'on va le faire » aurait dit M. Manneval, architecte, voyant ces espaces couverts de touyas et plus ou moins marécageux. C'était en 1957.

Cinq ans plus tard, le recensement indique que Mourenx compte 8860 habitants.

Cet ensemble que l'on va d'abord appeler « la cité » va connaître une période agitée. En fait cette ville est une propriété privée puisque logements, locaux commerciaux, bâtiments publics, parcs des sports, voirie, etc. appartiennent à la société immobilière, la SIC qui régent toute la vie locale.

Les habitants sont donc des locataires qui veulent devenir des citoyens de leur commune. Sous leurs pressions, une étape importante est franchie en 1964. Les équipements publics sont transférés à la commune. Cette mesure contribue à régler de nombreux problèmes. Mourenx est désormais appelée Ville Nouvelle. Au fil des années, elle devient adulte.

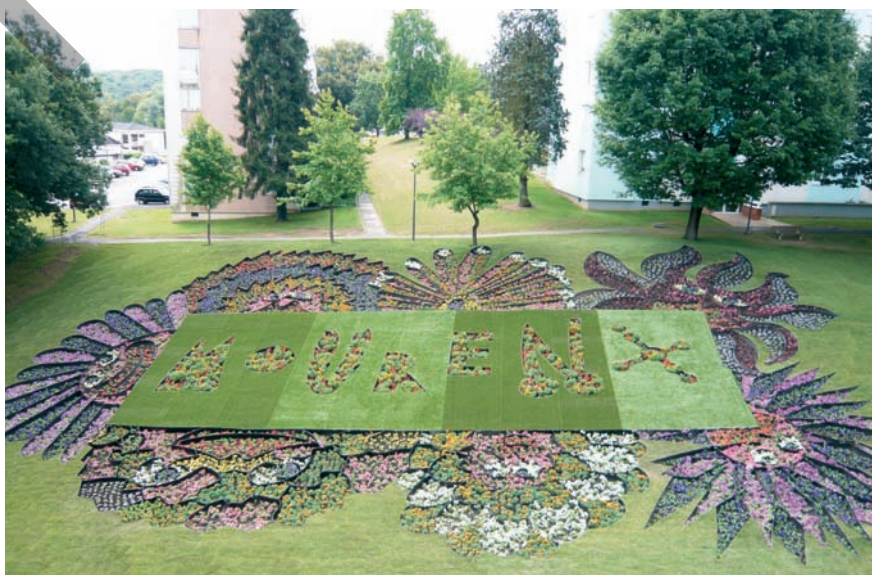
Ses habitants viennent de toutes les régions de France, d'Afrique du Nord, d'Espagne, du Portugal... et le Député Maire aime à dire « quand on arrive à Mourenx le lundi, le mardi on est Mourenxois ».

La « Cité » était construite pour 30 ans. ...un demi-siècle s'est écoulé. Durant ces années les Mourenxois ont forgé l'âme de leur ville. De nouvelles constructions sont édifiées, des arbres et des fleurs partout, une église, une nouvelle piscine et 88 associations agissent dans les domaines culturels, sportifs, humanitaires, patriotiques, etc. Cinquante ans ! cela se fête ! la municipalité confie à l'association « Mourenx Culture et Loisir » le soin de concevoir et de réaliser un spectacle original. Ce sera « les Mosaïques de Mourenx » Près de trois cents Mourenxois apporteront, bénévolement leur concours pendant des mois de travail, pour imaginer les séquences du spectacle, la construction des décors, la confection de costumes, l'organisation des répétitions. Une centaine d'entre eux, tiendront un rôle dans le spectacle.

Avec tous ces bénévoles, l'orchestre Pau Pays de Béarn, dirigé par Fayçal Karoui, ses 90 musiciens, ses 210 choristes, le groupe Mourenxois Aflak, la compagnie « Les pieds dans l'eau » dirigée par Violette Campo et différents groupes régionaux, permettent de réunir plus de 5 000 spectateurs.

Un artiste de renommée internationale, Hervé Di Rosa a réalisé le tableau emblématique du 50<sup>ème</sup> anniversaire et, associé avec les enfants des écoles qui à leur tour se sont exprimés par des dessins, qui seront ensuite réunis dans un ouvrage.

Sans nostalgie, les Mourenxois ont donc célébré les cinquante ans de leur ville, sans oublier le village, cœur historique de la commune, le regard brillant d'espérance, résolument tourné vers l'avenir.



## La grange Peyrot à Lagor

A la recherche de récipients anciens pour illustrer notre bulletin, nous avons poussé la porte de la «grange Peyrot ». Et là, non seulement nous avons trouvé la cruche et le bana, pour le temps d'une photo, mais nous avons découvert un véritable musée où sont amoureusement conservés, classés, répertoriés, ustensiles et récipients dont se servaient nos mères ou nos grand-mères. Mais aussi, tous les outils anciens qu'utilisaient les artisans, les vigneron ou les paysans ; des objets insolites qui laissent perplexes quant à leur utilisation. Les objets désuets et les machines à la retraite exposés en appellent à la fois à la nostalgie et à l'émerveillement. Cette collection est née d'une passion qui dure depuis de longues années. Toujours à l'affût d'une nouvelle pièce pour enrichir sa collection, et toujours curieuse de connaître le comment et le pourquoi des outils et autres pièces, Pauline, aidée de sa famille, continue de chiner, déplorant que certains outils qu'elle convoite soient trop chers pour son budget... Comme par exemple le rouet qui manque à sa collection ! ...

Voici un petit aperçu de cette collection privée.



● Travailler le fer ou le bois.



● Prier.



● Cuisiner.



● Moudre.



● Chauffer.



● Travailler la terre.



● Souffle.